



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et
les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), tel que l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2021-2022 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

Les activités de BAC s'articulent autour de deux priorités stratégiques, à savoir la transformation de ses services et l'optimisation de sa capacité numérique.

Afin de rejoindre un plus grand nombre d'utilisateurs et de leur offrir la meilleure expérience possible, BAC travaille à transformer ses services et l'accès virtuel à la collection. Les utilisateurs s'attendent à trouver rapidement ce qu'ils recherchent et à vivre une expérience en ligne conviviale, dynamique et interactive : c'est exactement ce que BAC vise à leur offrir en tirant le meilleur parti des possibilités du numérique.

À l'heure où BAC s'engage à transformer ses services en vue de mieux diffuser le contenu de sa collection, il doit également agir en amont en optimisant son infrastructure numérique et sa capacité d'acquérir, de gérer et de préserver le contenu numérique sans cesse croissant que lui transfèrent les producteurs de contenu canadiens (institutions gouvernementales fédérales, éditeurs et autres créateurs), ou celui qu'il génère grâce à la numérisation.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#) pour l'exercice 2021-2022. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 31 décembre 2021 sont de 163,6 millions de dollars, comparativement à 131,4 millions de dollars au 31 décembre 2020. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/Législative	Description	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	115 716 402	106 623 414
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(5 000 000)	(4 500 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	40 841 157	17 769 315
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 451	3 336
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 068 382	11 521 626
Autorisations totales		163 644 392	131 417 691

L'augmentation nette de 32,2 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une augmentation de 17,2 millions de dollars liée au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet d'une installation partagée (Ādisōke);
- une augmentation de 11,5 millions de dollars due à l'harmonisation du financement pour le portefeuille de biens immobiliers;
- une augmentation de 3,5 millions de dollars liée aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les cumuls des crédits utilisés représentent 84,9 millions de dollars au 31 décembre 2021, comparativement à 92,1 millions de dollars au 31 décembre 2020. La diminution de 7,2 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une diminution de 3,2 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable au profil de financement à la baisse de diverses initiatives ainsi qu'à un roulement plus élevé;
- une diminution nette de 2,1 millions de dollars des dépenses ministérielles, principalement attribuable aux activités entourant l'acquisition, la préservation et l'accès au patrimoine documentaire canadien :
 - une diminution de 1 million de dollars liée à la maintenance et à la location d'équipements;
 - une diminution de 0,7 million de dollars liée à l'acquisition d'équipements;
 - une diminution de 0,2 million de dollars liée aux « services professionnels et spéciaux »;
 - une diminution de 0,2 million de dollars liée à « l'acquisition de matériel et d'outillage »;
- une variance de 1,2 million de dollars des recettes à valoir sur le crédit, principalement attribuable au moment de la facturation à d'autres ministères gouvernementaux en lien avec des ententes de règlement de recours collectifs;
- une diminution de 0,4 million de dollars des dépenses liées aux « paiements de transfert », principalement attribuable au moment où ont été payées des contributions pour l'initiative de préservation des langues et des cultures autochtones;

- une diminution nette de 0,3 million de dollars principalement attribuable à des variances négligeables dans les autres dépenses ministérielles budgétaires de l'organisation.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne renouvelle pas ou n'améliore pas les systèmes actuels et les processus qui sous-tendent ses opérations numériques, cela risque de nuire à sa capacité de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.
- Si BAC n'a pas la capacité de répondre à ses obligations en lien avec son portefeuille immobilier, ses biens immobiliers risquent de se détériorer et de ne pas répondre aux besoins grandissants et spécialisés d'entreposage de sa collection, ce qui mettrait en péril son intégrité.
- Si BAC ne continue pas d'améliorer l'ensemble des services qu'il offre (tels qu'aux chercheurs, au public, au gouvernement fédéral, aux donateurs, aux bibliothèques, aux éditeurs et pour le soutien aux recours collectifs), il risque de ne pas pleinement répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs actuels et futurs et ainsi perdre de sa pertinence.
- Si BAC ne peut recruter, former et maintenir un effectif ayant l'expertise et les compétences requises pour s'adapter à l'évolution rapide de son domaine d'activité, il risque de ne pas être en mesure de remplir pleinement son mandat.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 1^{er} avril 2021, une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place à BAC. Elle repose en grande partie sur l'initiative Vision 2030 et sur les deux priorités de l'organisation, soit l'optimisation numérique et la transformation des services. L'objectif principal de la restructuration est d'avoir une organisation plus agile, flexible, résiliente et efficace, et mieux préparée à relever les nouveaux défis qui se présenteront.

Le 15 novembre 2021, Jasmine Bouchard a été nommée au poste de sous-ministre adjointe, Expérience des usagers et Mobilisation.

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs en ce qui concerne les activités et les programmes

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

de l'organisation au cours du troisième trimestre, terminé le 31 décembre 2021.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 4 février 2022

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe par intérim,
Services organisationnels et Dirigeante
principale des finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 3 février 2022

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

État des autorisations *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 Décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 Décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	110 716 402	19 715 748	71 716 804	102 123 414	24 755 889	78 232 761
Crédit 5 - Dépenses en capital	40 841 157	1 636 681	4 395 327	17 769 315	3 819 722	5 255 513
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 068 382	2 937 611	8 812 834	11 521 626	2 880 407	8 641 220
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 451	0	0	3 336	0	0
Autorisations budgétaires totales	163 644 392	24 290 040	84 924 965	131 417 691	31 456 018	92 129 494
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	0	0
Autorisations totales	163 644 392	24 290 040	84 924 965	131 417 691	31 456 018	92 129 494

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	97 798 872	20 470 791	64 570 693	90 758 211	22 199 980	67 812 617
Transports et communications	658 710	37 715	83 353	505 248	4 836	67 776
Information	244 646	10 627	77 758	284 868	18 855	66 748
Services professionnels et spéciaux	9 409 731	2 516 912	8 515 697	11 056 932	4 517 147	8 690 857
Location	1 059 953	663 254	2 803 069	1 203 048	1 295 206	3 791 687
Services de réparation et d'entretien	5 044 709	93 306	306 674	3 527 234	194 890	353 498
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 253 073	515 153	1 390 367	6 419 294	1 082 704	1 581 258
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	36 689 298	901 236	2 312 051	11 786 520	2 518 308	2 963 254
Acquisition de matériel et d'outillage	709 682	15 476	175 682	915 475	214 388	256 970
Paievements de transfert	1 500 000	185 560	2 137 555	1 500 000	346 754	2 492 224
Autres subventions et paiements	10 275 718	93 278	3 826 405	7 960 861	(909 057)	4 093 276
Dépenses budgétaires brutes totales	168 644 392	25 503 308	86 199 304	135 917 691	31 484 011	92 170 165
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	5 000 000	1 213 268	1 274 339	4 500 000	27 993	40 671
Total des revenus affectés aux dépenses	5 000 000	1 213 268	1 274 339	4 500 000	27 993	40 671
Dépenses budgétaires nettes totales	163 644 392	24 290 040	84 924 965	131 417 691	31 456 018	92 129 494